

Préface des fiches de données de sécurité

Ajustement national:

1) Identification de la substance ou du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Fluroxypyr 200 (Fluxyr 200 EC)
Emploi: Herbicide
Fournisseur: SINTAGRO AG
Chasseralstrasse 1-3
CH-4900 Langenthal
Tél.no. 062 398 57 57
FAX: 062 398 57 55
E-mail: sintagro@sintagro.ch
Numéro d'urgence. 145
Tox Info Suisse

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Pas de commentaire supplémentaire.

8) CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limite d'exposition (SUVA)
Valeur VME: n-Butanol [71-36-3]: 100 ml/m³ 310 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Complément protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales (p.ex. EN 166).

13) Considérations relatives à l'élimination

Code déchets : 02 01 08 déchets agrochimiques.
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchèterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

15) Informations réglementaires

Numéro d'homologation Suisse: W-6952
Teneur COV: 50-60%
EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.



FLUXYR 200 EC

Date d'émission 26-avr.-2012

Date de révision 25-juil.-2018

Numéro de révision: 4

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	HBL04
Nom du produit	FLUXYR 200 EC
Synonymes	FLUROXYPYR 200 G/L EC
Substance pure/préparation	Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Herbicide
-------------------------	-----------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur	UPL Benelux B.V. Claudius Prinsenlaan 144a, Block A 4818 CP Breda Pays-Bas tel: 0031(0)85 07123 00 fax: 0031(0)85 07123 99
Adresse e-mail	uplbenelux.info@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670
--------------------------	---

Suisse	Centre antipoison: Tel 145; +41 44 251 66 66
--------	--

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques et chimiques

LIQUIDES INFLAMMABLES Catégorie 3 - H226

Santé humaine

Toxicité par aspiration Catégorie 1 - H304

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 - H319

STOT - exposition unique Catégorie 3 - H336

Environnement

Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants**3.2. MÉLANGES**

Nom chimique	EC No.	CAS No.	Weight-%	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	279-752-9	81406-37-3	20 - 30	-	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics	922-153-0	64742-94-5	50 - 60	-	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119451097-39
calcium dodecylbenzene sulfonate	247-557-8	26264-06-2	1 - 5	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	01-2119560592-37
Butan-1-ol	200-751-6	71-36-3	1 - 5	-	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) Eye Dam. 1 (H318)	01-2119484630-38

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Consulter immédiatement un médecin
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir Rincer la bouche Boire beaucoup d'eau
Inhalation	Amener la victime à l'air libre Consulter immédiatement un médecin Effets d'une surexposition: Provoque céphalées, somnolence et autre effets sur le système nerveux central Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Mousse Poudre sèche
Moyens d'extinction appropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial	La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques: Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NO _x)
-----------------------	---

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection
Ce produit est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau contaminée avec ce produit doit être contenue et empêchée d'être déversée dans les cours d'eau, les égouts et les eaux souterraines.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres

Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Empêcher le produit de pénétrer les égouts

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques

Éliminer les sources d'ignition

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée

Porter un équipement de protection individuel

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Mesures d'hygiène

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé

Conserver dans un endroit sec

Éviter les températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle
http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Butan-1-ol		STEL: 50 ppm STEL: 154 mg/m ³ Skin	STEL: 50 ppm STEL: 150 mg/m ³	S* STEL: 50 ppm STEL: 154 mg/m ³	MAK: 100 ppm MAK: 310 mg/m ³ Ceiling / Peak: 100 ppm Ceiling / Peak: 310 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 310 mg/m ³
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Butan-1-ol 71-36-3 (1 - 5)		TWA: 20 ppm		TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 230 mg/m ³ Skin	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Butan-1-ol	STEL 200 ppm STEL 600 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³	STEL: 50 ppm STEL: 150 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³	STEL: 150 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³	Skin Ceiling: 25 ppm Ceiling: 75 mg/m ³	TWA: 20 ppm Skin

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Butan-1-ol					10 mg/g urine end of shift 1-Butanol after hydrolysis; measured as mg/g Creatinine 2 mg/g urine before beginning of next shift 1-Butanol after hydrolysis; measured as mg/g Creatinine

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains
Protection respiratoire

lunettes de sécurité avec protections latérales.
 Vêtements à manches longues.
 Nitril/Nylon EN388 4121, EN 374-2003 JKL (Thickness 0.5 mm) Permeability > 480 min.
 En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation

Pas d'information disponible.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau

Pas d'irritation de la peau.

Ingestion

Pas d'information disponible.

DL50 orale

5000 mg/kg

DL50 cutanée

> 2000 mg/kg

Toxicité chronique

Corrosion/irritation cutanée

Aucune information disponible.

Sensibilisation

N'a pas d'effet sensibilisant.

Effets cancérogènes

Aucune information disponible

Effets mutagènes

Aucune information disponible

Effets sur la reproduction

Aucune information disponible

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 1.42 mg/l

EC50/48h/Daphnia = 23.4 mg/l

CL50/poisson/96 h = 8.84 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Log Pow
Fluroxypyr 1-methylheptyl ester	4.53
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics	2.9 - 6.1
Butan-1-ol	0.88

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

No de déchet suivant le CED 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

AUTRES INFORMATIONS Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1 N° ONU	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a (Hydrocarbures aromatiques)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	274, 601, 640E
Code de restriction en tunnel	(D/E)

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Flammable liquid , n.o.s. (Hydrocarbures aromatiques)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6 Dispositions spéciales	223, 274, 955

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Flammable liquid , n.o.s. (Hydrocarbures aromatiques)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	A3

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Homologation n° : W-6952

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Répertorié
EINECS/ ELINCS	Répertorié
DSL/NDSL	Répertorié
PICCS	Répertorié
ENCS	Répertorié
Chine	-
AICS (Australie)	Répertorié
KECL	Répertorié

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECS - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date de révision 25-juil.-2018

Remarque sur la révision sections mises à jour: 2, 16

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité